

tion, une fois la guérison survenue, d'une réintégration professionnelle.

En ce qui concerne les différents éléments qui ont été relevés par les députés, il y a déjà une offre qui existe. Elle est certes lacunaire, mais elle existe. Nous tentons de la développer aussi bien que possible. Il y a notamment des lits à Meyriez pour offrir aussi des soins palliatifs pour la partie germanophone de notre canton. On est un petit peu bloqué par les travaux de rénovation de l'Hôpital de Meyriez, mais ça va se faire. Nous avons, dans le cadre du budget 2010, octroyé 0,5% de la masse salariale des EMS pour de la formation. Dans ces montants de formation, nous avons spécifiquement demandé que les EMS renforcent la formation dans les soins psycho-gériatriques et les soins palliatifs. Dans les EMS, il faut absolument augmenter la formation des professionnels pour prendre en compte les personnes et offrir des soins de qualité. On ne se cache pas derrière le projet «Voltigo», mais on l'accompagne.

La Ligue a deux projets qui ont démarré, notamment dans le sud du canton. Il s'agit de potentialiser l'activité de l'unité de soins palliatifs de Châtel-Saint-Denis, tel que l'a relevé M^{me} Nicole Aeby. On expérimente différents modèles. Nous allons les évaluer et en tirer les enseignements nécessaires pour pérenniser une offre cantonale qui répondrait aux besoins de la population. L'idée c'est vraiment d'avoir ce projet pilote, d'en tirer les conséquences et ensuite de l'implémenter sur l'ensemble du canton, sur la base des expériences qui auront été réalisées par le projet «Voltigo». Certes, il est temporaire, mais l'idée est d'avoir par la suite un concept cantonal et de pérenniser l'offre, pour autant que les budgets de l'Etat le permettent et pour autant que vous dégagiez les moyens pour engager des personnes. Ça va immanquablement avec un renforcement des EPT. Dans le même temps, on a mis en consultation la planification des soins de longue durée, renforcement des services, plus de 100 postes dans les services d'aide et de soins à domicile.

Certains ont dit qu'il ne fallait pas attendre. Je vous demande justement d'attendre le résultat de ces projets pour mettre en place le concept le plus adéquat possible dans notre canton. En parallèle, on travaille déjà sur le concept national des soins palliatifs dans 6 domaines: les soins, le financement, la sensibilisation, la formation, la recherche et l'application de la stratégie. On intègre déjà ces éléments. On est déjà en train de préparer ce qui est possible chez nous à la Direction, là encore avec les forces que j'ai à disposition. On intégrera le projet «Voltigo». L'idée n'est pas d'attendre 2013. Pour nous, l'expérience pilote a démarré. Ce que nous aimerions pouvoir faire, c'est déjà tirer des conséquences l'année prochaine pour voir si l'on arrive à prévoir des montants au budget 2012 pour renforcer l'offre sur tout le territoire cantonal. C'est le planning que nous nous sommes fixés. Il dépendra surtout de ces projets pilotes. Au plus tard, ce sera pour le budget 2013 et il ne s'agit pas d'attendre 2013 pour développer un concept et pour mettre en place quelque chose en 2015. Ce n'est pas du tout dans ce sens que nous souhaitons aller. L'objectif est de mettre en place le plus rapidement possible un concept dont le but serait de garantir que chacun dans ce canton, dans la mesure où cela est possible, puisse choisir où

il souhaite mourir. Ce n'est peut-être pas possible pour toutes les situations, mais il faut essayer de le faire dans la mesure du possible. L'idéal serait que les personnes en fin de vie puissent choisir, en discutant avec les professionnels de la santé et ses proches, quelle est la meilleure solution pour elle.

C'est avec ces remarques que je vous demande d'accepter le postulat et d'accepter également le fait que l'on ait un petit peu de retard pour rendre le rapport. Ce ne sera pas 2013, je m'y engage.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 85 voix. Il n'y a pas d'opposition et d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyerler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 85.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2056.09 Gabrielle Bourguet/René Thomet (mesures d'aide en faveur des parents d'enfants gravement malades)¹

Prise en considération

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse même si ce qu'il considère comme un rapport me laisse sur ma faim.

¹ Déposé et développé le 18 juin 2009, BGC p. 1160; réponse du Conseil d'Etat le 15 mars 2010, BGC p. 866.

Ce texte ne fait que reprendre les pistes de réflexion que nous avons indiquées. J'espérais que le Conseil d'Etat pousserait la réflexion un peu plus loin. Notre postulat a pour but d'apporter un soutien concret aux familles touchées par la maladie d'un enfant. Imaginez une seconde, la nouvelle tombe: un enfant est atteint d'un cancer! Le choc! La terre qui se dérobo sous les pieds de ses parents! Outre ce choc, il faut d'un jour à l'autre prévoir une toute nouvelle organisation à la maison. L'un des parents, souvent la maman, diminue son temps de travail, voire arrête carrément de travailler à l'extérieur pour pouvoir être présente auprès de son enfant. Conséquences: baisse de revenu! Parallèlement, commence la valse des frais supplémentaires: déplacements, parkings, repas à l'extérieur en raison de l'accompagnement à l'hôpital mais aussi garde des enfants restés à domicile, etc., etc.

En conséquence, permettez-moi de ne pas me contenter de la réponse reçue.

Le point 1 met en exergue la possibilité d'obtenir des congés non payés. Ceux-ci ne résolvent pas tout, en tout cas pas sous un angle financier!

Au point 2, si je peux admettre la complexité de mettre sur pied un système d'assurance, je ne peux en aucun cas accepter l'argument selon lequel la mise en place d'une allocation propre paraît disproportionnée en raison du nombre très restreint d'administrés concernés. Je pense qu'au niveau administratif des synergies sont possibles avec des services existants.

Le point 3 mentionne des tarifs préférentiels au parking de l'hôpital en cas de longue hospitalisation. Or les traitements ne nécessitent pas toujours une longue hospitalisation mais parfois de nombreuses visites à l'hôpital.

Evidemment qu'un projet au niveau national serait optimal mais cela n'empêche aucunement notre canton de trouver des solutions dans l'intervalle. On reporte cette question à la discussion sur les prestations complémentaires; c'est louable mais cela ne suffit pas!

C'est pourquoi je vous invite à accepter ce postulat mais à refuser de considérer la réponse qui nous est soumise comme un rapport et je demande au Conseil d'Etat de compléter sa copie.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le postulat Gabrielle Bourguet/René Thomet demandant au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'aider les familles dont un enfant est gravement malade plus précisément par le biais de trois types de mesures.

Comme certainement tout le monde ici présent, on ne peut être indifférent face à ce genre de situations, ô combien émotionnelles, sensibles et délicates! Epreuve émotionnelle face à la maladie, épreuve organisationnelle dans la vie de tous les jours et qui plus est augmentée dans certains cas par une épreuve matérielle! Que de face-à-face à gérer!

Après avoir détaillé les trois types de mesures, le groupe libéral-radical rejoint la réponse du Conseil d'Etat concernant la problématique de créer un système d'assurance ou d'allocation cantonale. Concernant d'autres mesures en cas d'hospitalisation dans un hôpital fribourgeois, nous aimerions dire que l'on peut toujours faire mieux il est vrai, offrir plus mais nous

aimerions surtout souligner ce qui se fait actuellement. L'accueil et la prise en charge des parents d'un enfant malade, que ce soit au niveau informatif ou prestations de services telles que repas ou confort sur le lieu d'hospitalisation sont tout simplement admirables. Le service pédiatrique s'inquiète aussi de l'entourage de l'enfant, prend des mesures, est à l'écoute et répond aux interrogations légitimes des parents. On ne peut que se réjouir de l'immense travail qui se fait sur le terrain et féliciter les différents collaborateurs de l'hôpital fribourgeois, qui ont également le souci et qui ne cessent de vouloir et de pouvoir améliorer continuellement les choses.

Par contre, il n'en reste pas moins que l'épreuve matérielle de certaines familles due à l'hospitalisation d'un enfant gravement malade est bien réelle. Elle mérite plus d'attention et doit amener le Conseil d'Etat à une plus grande réflexion afin de trouver de nouvelles mesures pour soulager les familles concernées.

Compte tenu des propos évoqués ci-dessus, le groupe libéral-radical prendra en considération ce postulat à l'unanimité et la réponse du Conseil d'Etat comme rapport, mais fera preuve de vigilance lors du futur projet de loi concernant l'amélioration des mesures d'aide financière analysées sous l'angle des prestations complémentaires pour la famille.

Goumaz-Renz Monique (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate chrétien soutient à l'unanimité le postulat des députés Bourguet/Thomet. Ce postulat répond à un réel besoin si l'on en croit les témoignages des familles concernées et les préoccupations du personnel hospitalier. On peut dès lors regretter que le Conseil d'Etat n'aille pas davantage dans le sens des postulants. Parmi les nombreuses difficultés que les parents d'enfants gravement malades ont à affronter, le sentiment d'impuissance face à la soudaine dégradation de leur situation financière ainsi que la crainte de perdre son emploi prédominent. Le projet de loi en cours d'élaboration auquel le Conseil d'Etat fait référence devrait procurer un soutien financier aux plus démunis et c'est là une bonne nouvelle. Mais il y a bien plus à faire! Alors que le RPermet, en plus des cinq jours de congé payé, d'octroyer aux employés de la fonction publique un congé non payé pouvant aller jusqu'à deux ans, l'employé du secteur privé se contentera des trois jours de congé payé prévus par la loi et, en matière de congé non payé, du bon vouloir de son employeur dont la bienveillance est d'ailleurs souvent relevée!

Force est ainsi de constater que dans de nombreux cas, l'un des parents cesse son activité professionnelle. Il serait souhaitable que le Conseil d'Etat étudie des solutions permettant de pallier à cette différence de traitement.

Un autre point est qu'il est aussi reconnu que la période la plus difficile est généralement celle qui précède ou suit immédiatement le diagnostic. Un document informant les parents de leurs droits ou un bref entretien avec l'assistante sociale de l'hôpital permettrait de mettre en place dès la première heure une organisation globale efficace et ciblée. Ce ne sont là que deux exemples parmi d'autres formes de soutien envisageables allant dans le sens de la charte, article 3, à laquelle le Conseil d'Etat fait référence. Soyons meilleurs,

voire les meilleurs, d'autant plus que les coûts seront relativement bas au vu du nombre restreint justement d'administrés concernés.

Avant de conclure, j'aimerais adresser une question à M^{me} la Commissaire, à savoir, si les bébés prématurés sont compris dans le nombre d'enfants mentionné dans la réponse du Conseil d'Etat et, si ce n'est pas le cas, en connaître le nombre approximatif et la raison de cette omission.

Avec ces considérations, le groupe démocrate chrétien, estimant qu'une analyse plus approfondie des besoins ainsi que des propositions appropriées sont souhaitables, vous propose d'accepter le postulat mais de refuser que cette réponse fasse office de rapport.

Frossard Sébastien (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre prend en considération ce postulat et prend acte de la réponse au postulat. Le problème est bien réel et délicat tout en sachant que les situations sont à la fois très diverses et peu nombreuses.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Le groupe de l'Alliance centre gauche a étudié ce postulat et est également de l'avis comme les autres groupes que c'est une question importante et pas facile à régler et qu'il est urgent de trouver des solutions pour les familles concernées.

Dès lors, nous sommes également déçus de la réponse du Conseil d'Etat, qui nous semble correcte pour une première ébauche de réponse à une question peut-être, mais qui n'a pas exploré les pistes de toutes les possibilités de solution. Nous sommes dès lors également de l'avis qu'il ne faut pas l'accepter en tant que rapport. Les postulants avaient quand même pris le soin de donner déjà quelques pistes de réflexion et nous aimerions que dans un futur rapport celles-ci soient étudiées en profondeur. Du côté de la fonction publique, on voit que d'autres cantons sont plus généreux que le canton de Fribourg. Pourquoi ne pas étudier aussi ces solutions? Pour ce qui concerne les employeurs privés, je peux confirmer ce que vient de dire M^{me} Goumaz-Renz. Dans pratiquement tous les cas que je connais personnellement – ce sont quand même quelques familles concernées – c'est l'un des parents qui a dû arrêter son travail, rarement de plein gré et pratiquement toujours avec des conséquences financières très lourdes dans une situation déjà pas facile. Nous pensons que c'est une charge supplémentaire si un employé de l'Etat ou un employé du privé doit trouver une solution *ad hoc* dans une situation déjà catastrophique pour la famille. Dès lors, on pourrait quand même ébaucher un concept au sein de l'Etat pour les employés.

Egalement en ce qui concerne la réponse de l'hôpital. Il me semble que la réponse se base beaucoup sur le système «D». On sait que le personnel des hôpitaux est dévoué. On sait qu'il fait tout ce qu'il peut faire. Il trouve des solutions *ad hoc* pour mettre des lits de fortune dans les chambres, pour faciliter le contact des parents mais, aujourd'hui, on voit que c'est vraiment des solutions de cas par cas. Il me semble que ce n'est pas digne d'un Etat de répondre ainsi à cette question. Il y a un système «D» qui fonctionne, donc on laisse

les choses comme ça! Ce n'est pas quelques brochures et quelque rabais pour le parking qui vont vraiment améliorer la situation des parents.

Nous prions donc le Conseil d'Etat de regarder du côté des autres hôpitaux, dans d'autres cantons, qui mettent à disposition des chambres, voire des maisons entières, pour des parents en visite ou aussi des espaces spécialement aménagés dans ce but, qui font accompagner les enfants malades et leur famille systématiquement par une personne de référence. Il y a des exemples, mais il faut quand même prendre le soin de les étudier. Dans ce sens-là aussi, pour revenir au dernier postulat, ce n'est pas une solution de dire que le réseau de l'hôpital offre quelques lits de soins palliatifs, soins qui peuvent aussi être destinés à des enfants, ne l'oublions pas. Ces lits se trouvent tout au nord et tout au sud du canton. Là où il y a une plus forte population, c'est-à-dire au centre de Fribourg, il n'y a rien! Donc, comme M^{me} Bourguet l'avait évoqué, cela pose aussi un problème de déplacement si les lits dont on a besoin sont justement très excentrés pour la plus grande partie de la population et, probablement aussi, pour la plus grande part des cas.

Donc, nous prions le Conseil d'Etat de prendre le temps nécessaire à l'examen de cette question et de nous faire un rapport avec quelques réponses en plus.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Ce postulat est généreux et je ne peux qu'y apporter un soutien total. Personnellement confronté il y a quelques années à un tel cataclysme, je peux vous confirmer que vous vous trouvez d'un jour à l'autre face à un monde qui vous tombe sur la tête. Ce postulat est nécessaire, il est généreux. Dans ses conclusions, le Conseil d'Etat ne me satisfait pas. S'il n'y a qu'une remise de tarif pour un parking, c'est un peu court. J'avais peut-être dans le malheur une chance, celle d'être indépendant. Lorsque vous avez un enfant malade hospitalisé et que vous devez faire mille et mille courses, mille voyages, c'est très contraignant. Pour un indépendant ça peut créer peut-être moins de problèmes. Mais, pour celui qui est salarié, celui qui dépend d'un salaire, d'un travail, d'un employeur, c'est une toute autre chanson! C'est pour ça que les considérations finales du Conseil d'Etat sont loin de me satisfaire et de satisfaire, je pense, l'ensemble des députés.

Je vous demande d'accepter ce postulat mais qu'on nous donne un autre rapport, d'autres conclusions, d'autres possibilités, d'autres chances pour ces gens confrontés à de telles situations.

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*). M^{me} la Présidente, vous m'avez remis à l'ordre tout à l'heure, avec raison. J'étais en train d'entraîner ma voix car, questionné sur un remède efficace pour la retrouver, mon collègue pharmacien de ce Grand Conseil m'a répondu: le silence! C'est donc comme porte-parole de mon collègue René Thomet que je m'adresse à vous. La réponse du Conseil d'Etat nous laisse sur notre faim. Certes, le Conseil d'Etat partage le souci des personnes qui se trouvent dans une telle situation. Certes, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat mais sa conclusion de considérer sa réponse comme

rapport n'est pas acceptable. La réponse qui nous est donnée ne fait que reprendre les pistes que nous avons suggérées. Si nous avons pensé être exhaustifs, nous n'aurions pas déposé un postulat mais une motion. Si nous n'attendions que des réponses à des questions, nous aurions procédé par la question écrite.

Le nombre de personnes concernées n'est pas élevé! Raison de plus pour ne pas hésiter à prévoir des mesures qui ne seront pas de nature à péjorer gravement les finances du canton. La piste des prestations complémentaires pour familles est certes une piste intéressante. Elle apporterait une solution financière pour les personnes de condition plus modeste mais notre postulat touche aussi tout l'environnement des parents touchés par ce terrible problème de connaître un enfant gravement malade. Il y a tout l'aspect professionnel, l'aspect social des personnes touchées et nous nous attendions à une réflexion plus étendue sur cette problématique. Les parents d'enfants gravement malades se sentent souvent seuls parce que même leur entourage est démuné pour les aider. Notre canton a la capacité de les aider dans leur détresse, de les décharger de soucis organisationnels et professionnels. Et même si cela devait être réglé au niveau fédéral aussi, il n'est pas impossible de penser que le canton de Fribourg est aussi capable d'ouvrir des voies et de donner des exemples. Nous vous proposons donc d'accepter ce postulat mais de ne pas considérer la réponse du Conseil d'Etat comme rapport.

Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales. C'est effectivement une thématique extrêmement sensible qui nous préoccupe ce matin et ce n'est pas parce qu'il y a relativement peu de cas qu'on ne doit effectivement pas s'en occuper. Lorsque les familles sont touchées par un enfant gravement malade, c'est vrai que l'univers s'effondre et que tout est bouleversé dans le cadre de la famille et que nous devons essayer de prendre des mesures pour faire tout ce qui est possible pour améliorer leur condition.

En ce qui concerne les différentes réponses, plusieurs intervenants et intervenantes ont accepté le postulat mais ont demandé qu'un autre rapport soit proposé. Nous avons fait une analyse quand même assez approfondie sur cette thématique-là et dans les chiffres que nous vous avons donnés, en vous disant qu'on avait à l'hôpital fribourgeois entre 15 et 20 enfants hospitalisés pendant 2 ou 3 semaines consécutives, nous avons souvent des jeunes, dont une grande partie ont entre 12 et 16 ans et qui sont de jeunes anorexiques. La problématique est extrêmement douloureuse pour ces familles, mais en terme de présence des parents à l'hôpital, celle-ci n'est pas tout à fait la même que lorsque nous avons un petit avec une pneumonie grave qui reste entre 15 jours et 3 semaines et qui implique une présence quasi continue des parents. Donc là, il faut encore voir quels sont les différents types de prise en charge. Quant aux petits fribourgeois hospitalisés en dehors du canton, vous l'avez vu, ils étaient 7 en 2009, y compris des enfants prématurés de plus d'un mois. Cela répond à la question de M^{me} la Députée Goumaz. En fait, les enfants prématurés n'ont pas été pris en tant que tels en compte dans ce postulat, dans le sens où on a d'abord parlé de maladie, d'enfants gravement

malades. Nous n'avons pas pris les naissances prématurées dans ce cas-là. Nous avons pris uniquement les enfants qui restaient plus longtemps hors canton. Donc, si on intègre les prématurés, parce que là-aussi ça pose un problème aux familles, on a environ 10 enfants par année hors canton pour plus de 10 semaines. Puis, nous avons également 12 lits en néo-natologie à l'hôpital cantonal et c'est environ entre 5 et 8 lits qui sont occupés par des enfants prématurés, mais de l'ordre de deux semaines pour être à peu près précis.

Maintenant, par rapport aux remarques qui ont été faites quant au faible nombre de cas concernés, vous l'avez vu au niveau de la Confédération, des parlementaires fédéraux avaient demandé un congé rémunéré pour l'accompagnement de l'enfant malade. Une deuxième intervention demandait une allocation journalière pour l'accompagnement de l'enfant malade. Sur proposition du Conseil fédéral, le Parlement a refusé ces mesures en arguant que c'était une énorme administration à mettre en place et le Conseil fédéral estimait que les mesures en place étaient suffisantes pour apporter des réponses. L'analyse que nous avons faite dans le canton de Fribourg démontre que pour le nombre de cas concernés, effectivement, mettre en place une allocation spécifique nous paraissait absolument disproportionné par rapport au nombre de cas. Mais ça n'enlève pas la difficulté pour les familles de vivre la situation et là j'aimerais bien le préciser une fois. C'est pour ça que nous vous proposons de prendre cette thématique en réflexion avec les prestations complémentaires et de voir, dans le cadre de l'analyse que nous faisons actuellement avec le projet de loi sur les prestations complémentaires, comment on peut avoir une réponse plus adéquate à cette problématique. M^{me} la Députée Bourguet a dit: «C'est possible de faire avec des synergies». Les synergies que nous proposons, c'est justement de prendre ce projet en compte dans les prestations complémentaires, pour essayer de trouver une solution pragmatique, j'aurais envie de dire à la sauce fribourgeoise. Sur le reproche de dire qu'on a pas étudié d'autres solutions, je dois dire que les deux postulants avaient déjà élaboré toute une série de propositions, que nous avons analysées. Si je reprends ces mesures d'hospitalisation, ce que nous n'avons pas dit dans le postulat et là, *mea culpa*, c'est que l'Office AI intervient très régulièrement lorsque des enfants sont malades à l'hôpital. L'Office AI intervient lorsqu'il y a des mesures médicales, notamment pour les enfants prématurés. Il y a un accompagnement pour les frais de transports, les frais de repas, il y a une allocation d'impotent qui est aussi donnée, le cas échéant. Là aussi, il faut toujours penser à s'adresser à l'Office AI lorsqu'on rencontre de telles difficultés. On peut ainsi accompagner les familles. J'ai eu encore une discussion avec le Professeur Wildhaber à l'hôpital fribourgeois, chef du service pédiatrique, qui m'a dit que l'AI intervenait très souvent dans notre canton. J'ai eu aussi une discussion avec l'Office AI qui m'a confirmé que chaque mois, plusieurs décisions étaient rendues. L'Office intervient aussi lorsqu'un enfant de moins de 5 ans reçoit un diagnostic de cancer et il y a aussi une analyse qui est faite et des mesures d'aide qui sont possibles. Nous ne nous sommes pas contentés de dire qu'il y avait un lit à l'hôpital, des tarifs améliorés pour

le parking et puis le déjeuner. Il y a aussi, comme l'a relevé M^{me} la Députée Nadia Savary, et là je la remercie, tout le travail qui est fait par l'équipe du service de pédiatrie. Il y a une écoute qui est là, il y a un conseil, une attention. Les assistantes sociales rencontrent les parents, regardent avec eux s'il y a des difficultés, comment on peut les aider, tout le système qui pourrait être mis à leur disposition, quelles sont les aides à apporter et là, il y a une attention vraiment particulière qui se fait. L'hôpital fribourgeois est en train de finaliser tout un concept de prise en charge de pédiatrie sur l'ensemble de l'hôpital fribourgeois. L'idée étant d'améliorer ce que nous faisons aussi aujourd'hui et d'apporter encore des réponses plus complètes à ces familles qui vivent des situations difficiles et nous ne nous contentons pas de distribuer des brochures. C'est bien plus qui est fait.

Il y avait une remarque aussi qui disait que c'est excentré. Qu'est-ce qui est excentré? Nous avons une planification hospitalière dans le canton. Je vous rappelle que s'il y a peut-être des soins palliatifs à Châtel-St-Denis et maintenant à Meyriez, les districts de la Glâne et de la Veveyse n'ont plus de soins aigus. Les gens doivent aussi venir soit à Riaz, soit à l'Hôpital cantonal. On n'est jamais qu'à 15 ou 20 minutes des hôpitaux et je crois qu'il y a toujours une possibilité. C'est un concept qui a été mis en place et pour la pédiatrie, ce qui a été mis en place, ce sont l'Hôpital cantonal et l'Hôpital de Riaz, en espérant que ça réponde aux demandes de la population fribourgeoise.

Je crois que j'ai répondu à peu près à toutes les questions. J'aimerais vous le redire: si je reprends le postulat pour vous développer un autre rapport, je dois vous dire qu'après vous avoir entendu aujourd'hui, je ne sais pas bien quoi développer d'autre. Est-ce que je dois revenir avec une assurance? J'ai cru entendre que vous étiez d'accord qu'on prenne ce projet dans le projet de prestations complémentaires, qu'on l'analyse. Je vous l'ai dit, à l'Hôpital fribourgeois on va mettre en place un concept, renforcer l'offre qui est faite. L'Office AI intervient. Pour le personnel de l'Etat, les mesures sont là. Nous avons très peu de cas, nous sommes très peu concernés. Vous avez vu le nombre de cas sur le canton, donc vous imaginez qu'en proportion ça fait aussi très peu de cas, heureusement, parmi nos collaborateurs. Lorsque ça arrive, nous trouvons toujours des solutions et puis, pour intervenir au niveau de la loi sur le travail fédéral, il faut que vous me disiez ce que je dois faire à part aborder nos parlementaires pour leur demander une intervention. Mais vous l'avez vu, le Conseil fédéral a déjà refusé. Et je crois que vous avez toutes et tous aussi dans vos partis l'occasion d'intervenir pour modifier quelque chose au niveau de la Confédération. Je ne vois pas comment je pourrais dans ce canton obliger les entreprises à donner des congés. Mais contrairement à ce qui a été dit, de nombreux patrons et j'en connais, parce que je connais aussi des familles qui sont touchées, essaient de tout mettre en place pour accompagner leurs collaborateurs, trouver des solutions et je suis persuadée que des solutions existent.

Pour terminer, je vous demande d'accepter ce postulat et cette présente réponse comme rapport. Nous reviendrons sur ce problème dans le cadre des prestations

complémentaires et nous poursuivrons bien sûr les améliorations de tout ce qui est déjà entrepris dans le canton.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 65 voix contre 10. Il y a 14 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Sigger (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 65.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Gendre (SC, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauer (SC, PDC/CVP), Repond (GR, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 10.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 14.*

– La réponse du Conseil d'Etat tient lieu de rapport.

Projet de loi N° 175 sur la justice¹

Rapporteur: **Théo Studer** (PDC/CVP, LA).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Conformément au mandat qui lui a été confié par le Bureau du Grand Conseil, la Commission de justice a examiné le message N° 175 du 14 décembre 2009, accompagnant le projet de loi sur

¹ Message en pp. 541ss.